Commissaire priseur

Par **Purtle**, le **01/12/2010** à **10:10**

Bonjour à tous

Je suis actuellement en 2ème année de droit. Je patauge un peu niveau orientation, mais un métier se détache du lot : commissaire priseur. Or le chemin pour y parvenir m'est un peu flou. J'ai cru comprendre qu'il fallait une licence de droit et un DEUG d'histoire de l'art.

Y a-t-il des futurs commissaires priseurs ici ? Pouvez vous m'éclairer sur le sujet ? Est-ce prudent d'entamer un deug d'histoire de l'art après ma licence, avant le concours, au risque, en cas d'échec, de me retrouver sans rien ? En quoi consiste ce fameux concours ?

Merci d'avance !

Marine.

Par **poluxx**, le **03/01/2011** à **15:14**

Bonjour,

je te confirme que pour devenir commissaire priseur, il faut passer un concours. ce concours est accessible lorsqu'on est titulaire d'un diplome de droit et d'un autre d'histoire de l'art, l'un d'un niveau licence, l'autre deug.
Cependant, je pense personnellement que pour réussir ce concours celà ne suffit pas, je pense qu'il faut au minimum une licence de chaque matière et peut etre pousser jusqu'au master en droit. en effet, si tu vas sur le site de la chambre nationale des commissaires priseurs judiciaires, tu peux acceder aux sujets du concours des années passées, et les sujets de droit sont très orientés sur le "droit du marché de l'art". Or, une simple licence de droit, qui est encore très générale, ne traite pas de ce droit si spécifique (il existe un Master2 droit du marché de l'art à LYON).

Pour ce qui est du concours, il est composé d'épreuves écrites et orales. Les matières sont : histoire de l'art, droit pour l'écrit, mais pour l'oral il y a aussi anglais, fiscalité du marché de l'art je crois, et une épreuve sur le régime de la profession. (je ne suis pas sure pour l'oral, le mieux est d'aller vérifier sur le site precedemment cité).

Une fois la réussite de ce concours, tu est admis à entrer dans un stage rémunéré de deux ans dans l'office d'un commissaire priseur, et à la suite de ces deux ans de stage il faut passer un dernier examen. Ce dernier examen est une formalité puisque ayant passé deux

ans au coeur du métier..

ensuite tu peux excercer la profession, soit comme salarié dans une charge, soit comme associé ou encore seul en rachetant une charge.

personellement, je suis actuellement en licence de droit, je ne compte pas faire de master de droit, car le droit ne ne plait pas suffisamment. après cette licence je compte faire ma licence d'histoire de l'art, et poursuivre par une prépa en vue de préparer le concours.

je pense que ce métier est très interessant, si celà te plait reelllement fonce!

Par **Purtle**, le **18/01/2011** à **11:43**

Merci beaucoup poluxx !

J'ai parlé à un expert en art lors d'une vente aux enchères. Il m'a dit que la profession de commissaire priseur n'était pas un métier d'avenir, que c'était un milieu très fermé et qu'il y avait de moins en moins de salle de vente. De plus, les huissiers sont aussi habilité à faire ces ventes. C'est d'ailleurs un huissier qui se chargeait de la vente d'oeuvres d'art à laquelle je me suis rendue. Il m'a aussi dit qu'il n'y avait qu'en France que la profession de commissaire priseur existait, et qu'elle ne correspondait pas aux règles européennes (ou quelque chose du genre)...

Je vais tout de même faire un stage, histoire de ne pas me contenter d'un seul avis !
:)

En attendant, merci encore Image not found or type unknown

Par **alex83**, le **18/01/2011** à **13:19**

Bonjour,

Ça fait beaucoup de choses négatives, mais si c'est une vocation ça ne se discute pas...

Si c'est un coup de tête ou un truc "comme ça", effectivement, le choix parait hasardé voire hasardeux... Mais tout de même, rien ne vous empêche de passer le concours (encore faut-il avoir un diplome en histoire de l'art). Sachant que, si je ne me trompe pas, il y a pour ce métier aussi un [i:2c7hxnnf]numerus closus[/i:2c7hxnnf].

Donc bien réfléchir avant de s'engager de manière catégorique dans cette voie là...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Yvii31**, le **04/07/2013** à **21:31**

Bonjour,

En effet, en France, même s'ils ne sont que 403, les commissaires sont trop nombreux, surtout par ces temps de crise.

Cependant, en réussissant à entrer dans une bonne étude, tu peux évoluer, voire même jusqu'à t'associer. Et puis, chacun peut se spécialiser dans des ventes différentes : si le marché de l'art est assez restreint, tu peux aussi te spécialiser dans la vente de voitures en leasing ... (encore faut-il y trouver un intérêt, je te l'accorde).

Certes tout cela peut paraître décourageant, cependant ce n'est pas infaisable, et ce n'est pas un métier amené à disparaître. A se diversifier, oui, en s'adaptant aux ventes sur internet, et aux nouvelles demandes. Mais pas à disparaître car ils bénéficient d'une clientèle particulière qui se trouvent plus en confiance avec des experts plutôt qu'avec un banal site internet. Depuis, il ne faut pas négliger le marché de l'art, qui reste très développé, tout particulièrement en France.

Enfin, aller jusqu'au master n'est pas nécessaire, encore moins en droit. Je bosse actuellement dans une étude de commissaire priseur, et même si le droit reste indispensable, ce n'est pas le volet le plus difficile à maitriser dans cette profession. ce qu'il faut, c'est vraiment préparer le concours en traitant les thèmes au programme, et en ayant une culture gé particulièrement pointue (que tu acquiert en étudiant l'art sous toutes ses formes au fil des siècles).

Bref, il faut, pour réussir, surtout être animé d'une passion et d'une patience à toute épreuve.

Par **Flocal**, le **19/03/2014** à **17:08**

Bonjour,

Je suis actuellement titulaire d'un Master de droit mais je suis en pleine période de réflexion quant à mon avenir, je me vois assez mal juriste toute ma vie. L'histoire de l'art m'intéresse alors je pense au métier de commissaire priseur. Seulement si je m'engage dans cette formation avec un deug l'histoire de l'art je voudrais savoir ce que je pourrais faire en cas d'échec au concours ? est-il vraiment difficile ?

Par **Gat22**, le **02/03/2016** à **14:44**

Bonjour,
je suis actuellement en master 1 de droit privé général mais je commence à saturer. mon premier semestre a été un échec. l'art m'a toujours intéressé. je serait intéressé par le métier de commissaire priseur. est ce un métier d'avenir? ce secteur n'est-il pas trop bouché? quelqu'un se serait-il retrouvé dans la même situation que moi?

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Camille**, le **02/03/2016** à **14:54**

Bonjour,
A lire, en plus de ce qui a déjà été dit plus haut :
http://etudiant.lefigaro.fr/orientation/actus-et-conseils/detail/article/devenir-commissaire-priseur-un-parcours-seme-d-embuches-1434/

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés